

## DECISION DU PRESIDENT.CA 121-2017

Vu le décret 71-871 du 25 octobre 1971 portant création de l'Université d'Angers ;  
Vu les articles L123-1 à L123-9 du code de l'éducation ;  
Vu le livre VII du code de l'éducation et notamment son article L719-7 ;  
Vu les statuts et le règlement intérieur de l'Université d'Angers ;  
Vu la délibération CA021-2016 du 29 février 2016, portant délégation de compétences du Conseil d'administration au Président.

**Objet de la décision** Demande de tarifs de la Faculté de Droit, Economie, Gestion

**Conformément à sa délégation, le président de l'Université d'Angers décide :**

1. d'approuver la demande de tarifs de la Faculté de Droit, Economie, Gestion pour le Club de partenaires.

Le président rend compte, dans les meilleurs délais, au conseil d'administration des décisions prises en vertu de sa délégation.

**A Angers, le 18 décembre 2017**

Par délégation et pour signature,  
Le Directeur Général des Services  
**Olivier HUISMAN**



La présente décision est exécutoire immédiatement ou après transmission au Rectorat si elle revêt un caractère réglementaire. Elle pourra faire l'objet d'un recours administratif préalable auprès du Président de l'Université dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au Rectorat suivant qu'il s'agisse ou non d'une décision à caractère réglementaire. Conformément aux articles R421-1 et R421-2 du code de justice administrative, en cas de refus ou du rejet implicite consécutif au silence de ce dernier durant deux mois, ladite décision pourra faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Nantes dans le délai de deux mois. Passé ce délai, elle sera reconnue définitive.

Affiché le : **22 décembre 2017** | Mis en ligne le : **22 décembre 2017**

Délégation : tarifs et droits spécifiques inférieurs ou égaux à 10 000€

<i>Date de validation par le conseil de Faculté : 9 Novembre 2017</i>	<i>Nom de la composante, du service commun ou de la Direction : Faculté de droit, économie, gestion</i>		
<i>Date de validation par la DAF : Cliquez ici pour taper du texte.</i>	<i>Nom de la structure : Faculté de droit, économie, gestion</i>		
<b>Désignation</b>	<b>Montant</b>	<b>Centre financier</b>	<b>Observations</b>
<b>Tarifs Club de Partenaires</b>		<b>90110 (EOTP 901CLUBP)</b>	
Tarif de bronze :	300 €	<b>90110 (EOTP 901CLUBP)</b>	invitation à assister aux événements de la Faculté avec temps d'échange lors d'un moment convivial   Accès réservé aux membres aux conférences et manifestations filmées   Accès parking
Tarif start--up :	200 €	<b>90110 (EOTP 901CLUBP)</b>	invitation à assister aux événements de la Faculté avec temps d'échange lors d'un moment convivial   Accès réservé aux membres aux conférences et manifestations filmées   Accès parking
Tarif d'argent :	1 000 €	<b>90110 (EOTP 901CLUBP)</b>	pack bronze + invitations autour de travaux de recherche récents, rencontres avec les chercheurs et les différents intervenants + informations sur les publications + veille réglementaire sur points d'actualité
Tarif d'or :	5 000 €	<b>90110 (EOTP 901CLUBP)</b>	pack argent + intervention possible au sein d'un événement (sponsor de la manifestation) + rendre son entreprise pour association plus visible sur événements.